

**Séance ordinaire du 23 février 2026**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°2026-002**

**Objet** : Approbation des nouveaux statuts du SDES

Date de la convocation et de l'affichage : mardi 17 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : M. Jacques MAILLET

-----

**Rapporteur** : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

**Exposé des motifs** :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment des dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 ;

VU la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES 73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ;

CONSIDÉRANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications et ce conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le SDES, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet des nouveaux statuts, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **ACCEPTÉ** la modification des statuts proposée par le SDES.

---

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 23 février 2026.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 02 mars 2026.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 février 2026.

**Le Maire**  
**Brigitte TOUGNE-PICAZO**



**Le Secrétaire de séance**  
**Jacques MAILLET**

